



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°043/2026 – 7 10 finances

Objet : Régie photocopie – modification du prix de vente du livre relatant l'historique de St Laurent des Arbres

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 010/2026 en date du 2 avril 2026 et notamment son article 7° autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la délibération n°75/2010 du 12 juillet 2010 portant acquisition de livres relatant l'historique de St Laurent et fixant le prix de vente unitaire à 21 € ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2011 portant adjonction de la vente de livres relatant l'historique de St Laurent des Arbres à la régie photocopie ;

Considérant qu'il convient de modifier le prix de vente du livre relatant l'historique de St Laurent des Arbres,

DECIDE

Article 1 : De modifier le prix de vente du livre relatant l'historique de St Laurent des Arbres et de le fixer à 15 € l'unité.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 20 juillet 2026.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL